



Revue dédiée à la recherche et aux observations dans le domaine du travail

Volume 7, numéro 3 - Été 2011

Résumés de recherches publiées

Le programme « Ville amie des aînés » au Québec : une politique publique innovante en contexte de vieillissement?

Par Juliette Rochman et Diane-Gabrielle Tremblay*

Au-delà de ses effets démographiques (et financiers), le vieillissement représente plusieurs enjeux pour le gouvernement comme pour les municipalités du Québec. Parmi ces enjeux, deux questions paraissent fondamentales.

Il s'agit d'une part de l'adaptation des services et des milieux de vie aux besoins des aînés : accès à l'information, offre d'activités, maintien à domicile, garantie de la qualité du logement, favorisation de l'autonomie et lutte contre l'isolement, soutien à l'encadrement des proches aidants, adéquation des soins de santé offerts aux aînés (y compris la médication).

Ceci nécessite des efforts à différents niveaux et pour différentes catégories d'acteurs. Le gouvernement du Québec est en effet concerné (niveau provincial) tout comme le sont les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) et les conférences régionales des élus (CRÉ) (niveau municipal ou régional) et les prestataires de services aux aînés (niveau local).

À l'échelle des pouvoirs publics locaux, la question de la préparation des institutions municipales face à l'évolution de ces besoins se pose donc de manière de plus en plus prégnante.

Il s'agit par ailleurs de veiller à l'intégration des aînés, à la reconnaissance et au soutien de leur contribution à la société, sachant que celle-ci est considérable dans de nombreux domaines : bénévolat, aide et assistance aux plus jeunes comme aux personnes en perte d'autonomie, – Ipsos Décarie 2006 – contribution fiscale, participation au marché du travail.

À la fois en filigrane et en surimposition de ces enjeux vient s'ajouter la question du dépassement (et si possible de l'élimination) des préjugés liés à l'âge et de leurs effets.

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes intéressées dans un premier temps au vieillissement actif, aux principes qui le soutiennent, mais surtout aux démarches qu'il a inspirées dans la double optique d'une meilleure adaptation des milieux de vie aux besoins des aînés et de la pleine intégration de ces derniers à la société.

* Juliette Rochman est postdoctorante et Diane-Gabrielle Tremblay est professeure-chercheure, toutes deux à l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur la gestion des âges et des temps sociaux (www.telug.ugam.ca/aruc-gats).



Les principes du vieillissement actif s'inspirent d'apports de différentes approches du vieillissement. Ils s'appuient notamment sur l'important corpus des recherches menées sur les stéréotypes et les attitudes envers les personnes âgées (qui débute dans les années 50), sur les réflexions autour de la notion de « vieillissement réussi » (initialement proposée par Havighurst en 1961) et ses critiques, ainsi que sur les nouvelles formes d'articulation entre les sociétés modernes et le vieillissement à travers la notion d'*empowerment*.

À l'issue d'un processus de maturation marqué par quelques dates clés¹, le terme de *vieillessement actif* émerge des réflexions de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et s'est plus largement diffusé à partir de la parution du *Guide mondial des villes-amies des aînés*, le 1^{er} octobre 2007.

À partir de 2007, plusieurs programmes inspirés des principes du vieillissement actif ont été lancés au Québec et dans le monde. En premier lieu, le programme Ville amie des aînés (VADA) a été lancé par l'OMS et a touché 33 villes du monde dont Sherbrooke, au Québec.

Le programme VADA-Québec a ensuite été construit, notamment par le Centre de recherche sur le vieillissement et l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, en partenariat de recherche avec le Secrétariat aux aînés : sept municipalités font l'objet d'une recherche pour la période 2008-2013.

Le programme Municipalité amie des aînés (MADA) a par la suite été conçu par le Secrétariat aux aînés (2009-2010) dans le but d'étendre l'expérience VADA à l'ensemble des municipalités du Québec. Afin de renforcer la portée de cette démarche, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et le Carrefour action municipale et famille (CAMF) ont lancé un programme de soutien aux municipalités souhaitant intégrer une démarche MADA dans leur politique familiale municipale (PFM).

D'autres programmes en faveur des aînés ont également été mis en œuvre au Québec, tel le programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA), et portés par le MFA selon l'objectif d'améliorer les conditions de vie des aînés au Québec.

Les démarches favorisant le vieillissement actif ont en commun de reposer sur trois volets :

- *Le volet santé* non basé sur le curatif mais sur le préventif et la promotion de saines habitudes de vie.
- *Le volet participation* concernant toute activité rémunérée ou non favorisant la participation active des aînés à la vie familiale et communautaire.
- *Le volet sécurité* reposant sur la garantie et le respect des droits des aînés et la satisfaction de leurs besoins (ce qui inclut l'accessibilité universelle aux lieux publics).

Nous nous sommes donc intéressées aux politiques, programmes et mesures s'adressant explicitement ou implicitement aux aînés du Québec, à savoir les PMF (politiques familiales municipales) (dans la mesure où chacun, au sein de sa famille, a des parents, des grands-parents) et les programmes VADA-Québec et MADA.

Les PFM comme VADA et MADA tentent de promouvoir une conception plus intégrée de l'amélioration de la qualité des milieux de vie et du service aux citoyens (meilleure réponse aux besoins). Ces politiques et démarches correspondent de plus à une convergence entre une volonté du gouvernement du Québec et la prise de conscience de la part des municipalités (dans un contexte de décentralisation) de la nécessité de mieux satisfaire les besoins des aînés.

L'analyse des plans d'action des politiques familiales municipales révèle qu'une part non négligeable des interventions réalisées ou programmées va dans le sens d'une meilleure adaptation aux besoins des citoyens et

1. Notamment en 1999, avec l'Année internationale des personnes âgées « Restons actifs pour bien vieillir », et en avril 2002, avec la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, tenue à Madrid, qui a consacré l'affirmation des principes clés du vieillissement actif : la participation constante à la vie familiale et communautaire et le respect des droits des aînés.



des aînés en particulier. Toutefois, les aînés sont encore peu pris en compte dans les PFM et peu de mesures leur sont spécifiquement destinées. L'analyse des plans d'action des PFM révèle en effet que, quel que soit le thème d'intervention considéré, les mesures concernant les aînés ne dépassent que très rarement 10 % du total des actions réalisées ou à entreprendre.

Fortes de ce constat, nous nous sommes plus spécifiquement intéressées à l'apport des programmes VADA et MADA sous l'angle de l'intégration des principes du vieillissement actif. En termes de services, le programme VADA s'inscrit dans la continuité des PFM (multiplication et diversification des services aux aînés). Il va cependant plus loin dans les domaines de la prise en compte des aînés (à travers leur consultation), du soutien et de la concertation des partenaires sociaux ainsi que de la communication et de l'information. Ces deux derniers domaines constituent des lignes d'action à part entière, ce qui n'était pas le cas dans le cadre des PFM. Le VADA s'inscrit donc en complémentarité des PFM et permet de renforcer la capacité des municipalités à satisfaire les besoins de leurs aînés. Au regard des principes du vieillissement actif, le programme VADA permet également une avancée par rapport aux PFM dans la mesure où il favorise l'adaptation, à l'échelle de la communauté, des services et des structures de même que la sensibilisation et l'information des citoyens.

Certains défis subsistent pourtant, en particulier dans les domaines de la participation des aînés, de la reconnaissance des services offerts par ceux-ci et de leur contribution (existante et potentielle) au marché du travail. À l'heure actuelle, il s'agit davantage d'évaluer cette participation et de « transmettre » les recommandations des aînés plutôt que d'intégrer directement celles-ci aux instances de consultation (comités, forums. etc.).

La prise de conscience de l'inadéquation ou des lacunes dans l'offre de services aux aînés est désormais acquise. Dans ce contexte, le vieillissement actif, en tant que cadre de référence pour l'action, apparaît en adéquation avec les objectifs généraux du gouvernement du Québec comme des municipalités.

Toutefois, l'analyse des mesures au sein des politiques et démarches mises en œuvre révèle que plusieurs principes associés à ce concept tardent encore à être intégrés aux plans d'action municipaux. C'est en particulier le cas pour la participation. Enfin, les municipalités semblaient éprouver des difficultés à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et de promotion au sein de la communauté. Conscient de cette limite, le gouvernement a tendance à multiplier les programmes et les actions en faveur des aînés aux échelles régionale (notamment au niveau des conférences régionales des élus), municipale et locale (par exemple, à travers le programme SIRA). Bien que ces dispositifs s'avèrent positifs, ils ne sauraient faire oublier que la prise en compte des principes du vieillissement actif implique des changements dans l'ensemble de la société et nécessitent une plus grande coordination (cohérence) des politiques et de l'action publique. Il faut donc s'interroger sur les objectifs visés en matière de vieillissement actif et sur l'intérêt des populations concernées à cet égard, autant que sur les politiques mises en œuvre dans les municipalités et les entreprises.

Note : Pour de plus amples renseignements sur le sujet abordé dans le présent article, nous vous prions de consulter en ligne l'article des auteures : <http://benhur.telug.quebec.ca/SPIP/aruc/spip.php?article13>



Bibliographie

Havighurst, R. J. (1961). Successful aging. *The Gerontologist*, 1, 8-13.

IPSOS Descarie (2006). *Sondage auprès des personnes de 55 ans et plus commandé par la Chambre des notaires du Québec et le Conseil des aînés* (Rapport de recherche).

Rochman, J., & Tremblay, D.-G. (2011). Les services et le programme « ville amie des aînés » au Québec. *Gérontologie et Société*, (135), 285-339.

Rochman, J., & Tremblay, D.-G. (2010). *Le soutien à la participation sociale des aînés et le programme « ville amie des aînés » au Québec* (Note de recherche n° 2010-05, de l'ARUC sur la gestion des âges et des temps sociaux).

Tremblay, D.-G. (2010). *D'une culture de retraite vers de nouvelles fins de carrière?* Montréal : Éditions Saint-Martin et Décarie Éditeur.